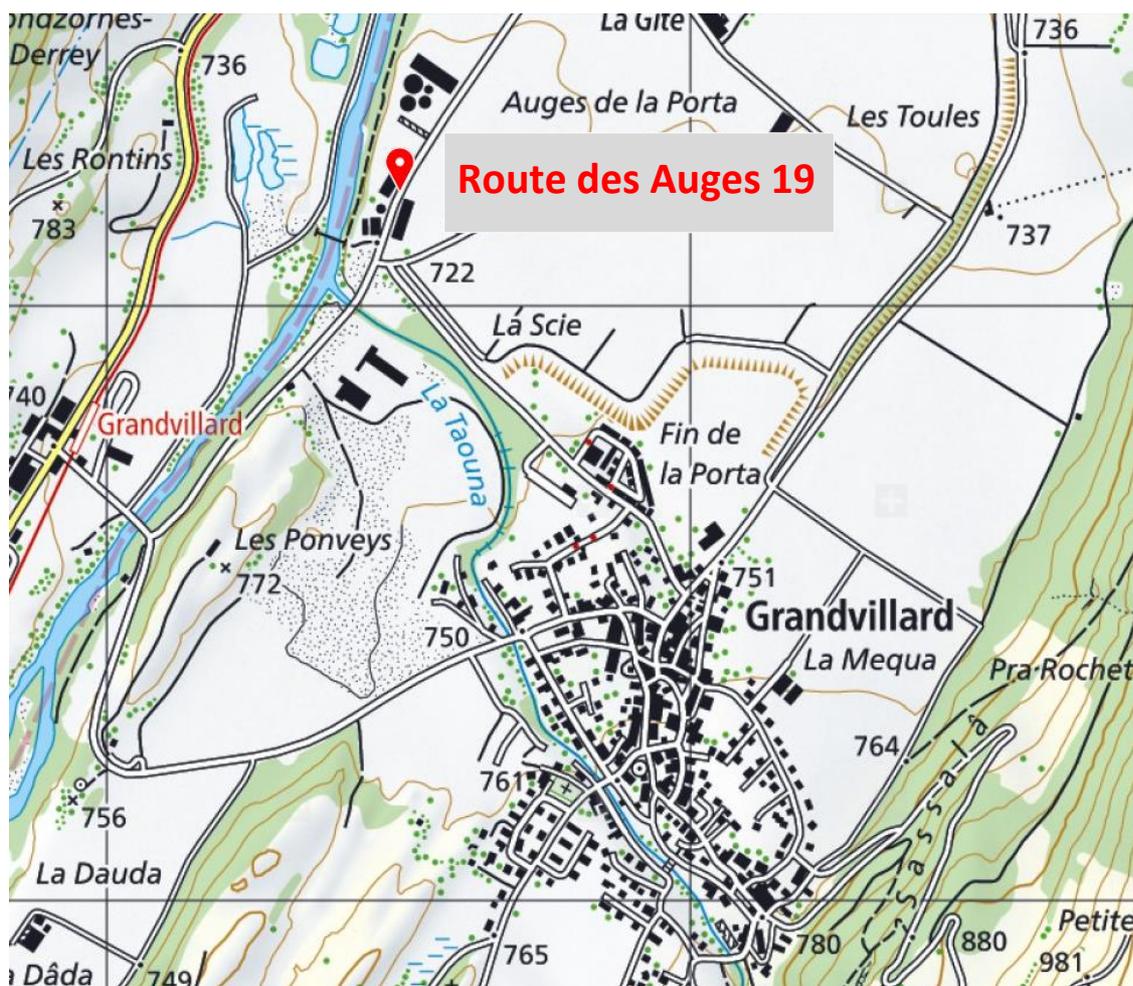




2025

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Grandvillard

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Déchetterie

Hiver du 1er décembre au 31 mars

Ma 18h00-19h00

Me 10h00-11h00

Je 18h00-19h00

Sa 10h00-12h00

Été du 1er avril au 30 novembre

Ma 17h30-19h30

Me 10h00-11h00

Je 17h30-19h30

Sa 10h00-12h00

Adresse : Route des Auges 19

Centre de transbordement - Hubert Etter & Fils SA

Gravats, bois (naturel et laqué), **fenêtre, pneus, tuiles**, etc., mais **pas d'amiante**

Lundi - jeudi 07h30-11h30 // 13h00-17h00

Vendredi fermeture à 15h30

Adresse : Le Russon 60, 1628 Vuadens
+41 26 919 87 80

SANIMA

Centre collecteur de déchets animaux
(jusqu'à 250kg) **et déchets carnés**

Lundi - samedi 09h00 à 11h00 (sauf jours
fériés)

Adresse : Fulet Derrière 8, 1636 Broc
+41 26 921 17 64
www.sanima.ch

Contact et infos

Administration communale

Rue Saint-Jacques 6

1666 Grandvillard

+41 26 928 11 50

administration@grandvillard.ch

www.grandvillard.ch

Sacs-poubelle officiels

Les sacs-poubelle officiels ainsi que les sacs en plastique transparents contenant uniquement les couches-culottes doivent être déposés aux abords des routes **le matin même du jour de ramassage** afin d'éviter le pillage par les animaux nocturnes.

Prix du rouleau

- 17 lt (10 sacs) CHF 10.50
- 35 lt (10 sacs) CHF 21.00
- 60 lt (10 sacs) CHF 31.50
- 110 lt (5 sacs) CHF 24.70

Vente : Boulangerie de Grandvillard Sàrl

Votre contribution financière

A l'achat de certains articles, une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** est comprise dans le prix et couvre les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** payée à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2025

Calendrier

Grandvillard

Début des tournées : 08h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel-An			2		
J 2	Lendemain de Nouvel-An			3	1	
V 3				4	2	
S 4	1	1	1	5	3	
D 5	2	2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7	4	4	4	8	6	3
M 8	5	5	5	9	7	4
J 9	6	6	6	10	8	5
V 10	7	7	7	11	9	6
S 11	8	8	8	12	10	7
D 12	9	9	9	13	11	8
L 13		10	10	14	12	9
M 14	11	11	11	15	13	10
M 15	12	12	12	16	14	11
J 16	13	13	13	17	15	12
V 17	14	14	14	18	16	13
S 18	15	15	15	19	17	14
D 19	16	16	16	20	18	15
L 20		17	17	21	19	16
M 21	18	18	18	22	20	17
M 22	19	19	19	23	21	18
J 23	20	20	20	24	22	19
V 24	21	21	21	25	23	20
S 25	22	22	22	26	24	21
D 26	23	23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28	25	25	25	29	27	24
M 29	26	26	26	30	28	25
J 30	27	27	27		29	26
V 31	28	28	28		30	27
S		29	29		31	28
D		30	30			29
L		31	31			30
M						



2025

Calendrier

Grandvillard

Début des tournées : 08h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4		1 Fête nationale	5	3		5
S 5		2	6	4	1 Toussaint	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
M 9		6	10	8	5	10
J 10		7	11	9	6	11
V 11		8	12	10	7	12
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
M 16		13	17	15	12	17
J 17		14	18	16	13	18
V 18		15 Assomption	19	17	14	19
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21	19	16	21
L 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
M 23		20	24	22	19	24
J 24		21	25	23	20	25 Noël
V 25		22	26	24	21	26 Saint Etienne
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
M 30		27		29	26	31
J 31		28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?



Ordures ménagères

Les ordures dans les sacs-poubelle officiels sont déposées aux abords des routes **selon le calendrier**. De même pour les sacs en plastique transparents contenant uniquement des couches-culottes.



Couche-culotte

Les familles ont la possibilité de déposer les couches-culottes dans des sacs en plastique transparents qui seront également déposés aux abords des routes selon le calendrier.



Litière de chat

Dans les sacs-poubelle officiels.



Berlingots / Briques à boissons

Dans les sacs-poubelle officiels. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent pas être recyclés avec le carton.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Dans les sacs-poubelle officiels. Pour les **grandes quantités de déchets carnés** (animaux jusqu'à 250 kg), s'adresser à **SANIMA** (se référer à la rubrique "Dépouilles d'animaux").



Flacons en plastique avec bouchon

A mettre dans les sacs-poubelle officiels. Ils peuvent également être rapportés aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération.



Textiles et chaussures

A la déchetterie, dans le conteneur mis à votre disposition par la Croix-Rouge fribourgeoise. Merci de déposer les habits propres et en bon état dans des sacs en plastique fermés.



Verre

Dans les bennes mises à disposition à la déchetterie. **ATTENTION** : les bouchons et autres capsules doivent être retirés. Les verres à boire cassés doivent être déposés dans la benne à gravats.



Sagex

Dans le conteneur prévu à cet effet. **ATTENTION** : uniquement le sagex propre et pas de chips en mousse.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie, dans la benne mise à disposition. Les éventuels éléments en plastique doivent être enlevés et déposés dans la benne des déchets encombrants ou dans les sacs-poubelle officiels.



Vieux métaux et vélos

A la déchetterie, dans la benne "Ferraille". Les pneus des vélos doivent être retirés des roues et déposés dans la benne "encombrants".



Déchets compostables ménagers

A la déchetterie. Les déchets organiques du ménage tels que épluchures, marc de café ou thé, coquilles d'œufs, etc. sont à mettre dans la benne. **NI DE SACHET COMPOSTABLE NI DE PLASTIQUE !**



Papier et carton

A la déchetterie. **ATTENTION** : ne doit contenir aucune impureté (plastique, sagex, aluminium, etc.), ni être maculé de graisse ou autre substance. Les cartons doivent être **pliés**.



Piles et accumulateurs

A rapporter aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Toutefois, un tonneau est également à votre disposition à la déchetterie.



Appareils électriques et électroniques

Retour au point de vente ou à la déchetterie.

ATTENTION : une taxe d'élimination de CHF 5.00 est perçue pour les batteries.



Déchets de jardin

A la déchetterie, dans la benne prévue. Y compris gazon, plantes, feuilles, etc. Pour les branches et tailles de haie, (se référer à la rubrique "Bois").



Aluminium et boîtes de conserve

A la déchetterie (ex. : cannettes de boisson, boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, emballages avec un sigle "alu"). **ATTENTION** : les boîtes et autres récipients doivent être rincés et propres.



Bois

A la déchetterie, à l'endroit prévu à cet effet. Le bois devra être **séparé de toutes pièces métalliques** (clous, charnières, crochets, etc.). Le bois verni ou traité doit être déposé dans la benne "encombrants".



PET

A la déchetterie. **ATTENTION** : seules les bouteilles marquées d'un sigle **PET** sont admises. Les emballages marqués PE ou PE-HD, les bouteilles d'huile et de vinaigre doivent être mises dans les sacs-poubelle officiels.



Déchets encombrants combustibles

A la déchetterie. **ATTENTION** : seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 110 litres sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans la benne correspondante.



Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Toutefois, un tonneau est également à votre disposition à la déchetterie.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie. **ATTENTION** : les huiles minérales (de moteur) et les huiles végétales (de cuisine) ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide étranger, tel que carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie, dans la benne prévue à cet effet.



Capsules Nespresso (aluminium)

Concerne uniquement les capsules de café en aluminium. Les capsules de thé ne sont pas recyclées.

A la déchetterie, dans le conteneur mis à votre disposition.

Les types de déchets



Cendres de bois

A la déchetterie, dans le container mis à votre disposition.



Plastiques agricoles

A la déchetterie, dans les petits containers à disposition sont récoltés : **ballots de feuilles plastiques, bâches de jardin, filets, ficelles, big bags vides.**



Déchets de chantier

Les déchets de chantier sont interdits. Ils doivent être amenés au **Centre de transbordement Hubert Etter & Fils SA Vuadens** (se référer à la page "Informations générales").



Médicaments

A rapporter dans une pharmacie.



Dépouilles d'animaux

SANIMA Centre collecteur de déchets animaux (jusqu'à 250 kg), Fulet Derrière 8 à 1636 Broc, du lundi au samedi de 09h00 à 11h00 (sauf jours fériés). Tél. +41 26 921 17 64



Déchets spéciaux des ménages

Les déchets spéciaux (produits chimiques, solvants, etc.) sont à amener à la **STEP**, Fulet Derrière 8 à 1636 Broc, le mercredi de 13h30 à 16h00 ou rendez-vous par téléphone (sauf jours fériés). Tél. +41 26 921 27 16

BENNE D'ÉCHANGE

La benne d'échange est installée à l'intérieur du périmètre de la déchetterie.

Les objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état peuvent y être déposés (*p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.*).

Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.

Ce que vous ne pouvez pas déposer

- les objets trop encombrants (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet) ;
- les pneus et roues de voiture ;
- les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie) ;
- le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- les produits alimentaires.

QUE FAIRE DES VERRES HORS D'USAGE ?



Si un verre se casse ou est irrémédiablement terni du fait de la corrosion, il ne reste plus qu'à l'éliminer **mais pas dans le conteneur à verre usagé**. Les verres à boire peuvent **contenir des métaux lourds** et doivent être déposés dans la benne à gravats.

BENNE COMPACTEUSE A PAPIER

Pour éviter d'endommager la benne compacteuse, nous vous demandons de bien vouloir :

- vider le contenu des cartons (papier) dans la benne ;
- plier les cartons ;
- découper les gros cartons.



DÉCHETS ENCOMBRANTS

Objets encombrants – définition

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issus d'un ménage tels que vieux meubles, canapés, matelas, engins de sport, tapis, accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut pas être inséré dans un sac-poubelle officiel de 110 litres. Ces objets ne doivent pas contenir de pièces métalliques importantes ni d'éléments électriques, électroniques ou informatiques.

Dimensions maximales

2 m de long

25 cm de diamètre

60x60 cm

1m³ maximum

Le volume maximum de déchets pouvant être déposé dans la benne des encombrants est de 1m³. Tout volume de déchets supérieur doit être acheminé vers une centrale d'élimination et ceci aux frais du propriétaire.

Qu'est-ce qui n'est pas admis dans la benne de déchets encombrants ?

- Les ballots de feuilles plastiques, les filets, les tissus ne doivent pas être mélangés aux déchets encombrants.
- Les matières conditionnées sous forme de rouleaux ou ballot ne sont pas acceptés.
- Les déchets provenant de la transformation et de la démolition d'immeubles tels que fenêtres, agencements de cuisine, parquets, laine de verre, etc. ne sont pas pris en charge mais considérés comme des déchets immobiliers ou de chantier et doivent être éliminés selon les filières propres et ceci aux frais du propriétaire.

OBJECTIFS DE LA DÉCHETTERIE

- Respect de l'environnement ;
- Maîtrise des coûts ;
- Meilleure efficacité et confort accru pour les utilisateurs.

Un grand **MERCI** pour les efforts déjà faits et ceux à venir !